

## Chapitre 6

# Aménagement des forêts

### RÉSUMÉ

Dans ce chapitre, trois indicateurs d'aménagement au niveau national ont été sélectionnés pour fournir des informations sur l'état et les tendances de l'aménagement des forêts: l'adhésion éventuelle du pays à une initiative internationale visant à élaborer et mettre en œuvre des critères et des indicateurs d'aménagement durable des forêts, la superficie forestière soumise à un plan d'aménagement, et la superficie de forêts certifiées suivant des normes de gestion durable. En 2000, 149 pays ont été impliqués dans neuf processus différents sur les critères et indicateurs. D'après les informations sur les superficies sous aménagement, 89 pour cent des forêts dans les pays industrialisés ont été aménagées «suivant un plan d'aménagement officiel ou non». Les statistiques nationales n'étaient pas disponibles pour de nombreux pays en développement; des estimations préliminaires ont montré qu'au moins 123 millions d'hectares, soit environ 6 pour cent de la superficie forestière totale, sont sous un «plan d'aménagement officiel, approuvé au niveau national pour une durée d'au moins cinq ans». La superficie de forêts certifiées dans le monde à la fin de 2000 est estimée à environ 80 millions d'hectares, c'est-à-dire près de 2 pour cent de la superficie forestière totale. La plupart des forêts certifiées se situent dans des pays tempérés, industrialisés. Il est difficile d'obtenir des informations fiables sur les tendances à plus long terme de l'aménagement des forêts dans le monde. Les évaluations des ressources forestières de 1980 et 1990, et une étude entreprise par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) en 1988, ont fourni de précieuses données de référence. La situation concernant l'aménagement des forêts s'est améliorée dans la plupart des régions durant la période 1990-2000. Les évaluations futures devraient fournir des données beaucoup plus détaillées, car de plus en plus de pays entreprennent le suivi d'indicateurs d'aménagement forestier durable.

### INTRODUCTION

Durant la dernière décennie, les activités d'aménagement forestier se sont orientées vers la mise en œuvre d'une gestion durable, en tenant compte d'objectifs environnementaux, socioculturels et économiques, conformément aux Principes forestiers<sup>6</sup> énoncés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1992.

Ces efforts ont stimulé des changements dans les politiques et les législations forestières, et dans les pratiques d'aménagement de nombreux pays. La participation de l'Etat dans la gestion des forêts s'est accrue dans beaucoup de pays. Des approches élargies, comme l'aménagement de l'écosystème et du paysage, sont de plus en plus acceptées et appliquées. Ces approches reconnaissent le dynamisme des systèmes écologiques et sociaux, les avantages d'une gestion adaptative, et l'importance des prises de décisions concertées. Des stratégies intégrées de conservation forestière, dans lesquelles la conservation des ressources forestières et de la diversité biologique comporte un aménagement aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones forestières protégées sont en train de se développer de plus en plus.

Au niveau international, les efforts pour encourager la gestion durable des forêts incluent des initiatives pour parvenir à une compréhension partagée de ce concept, à travers l'élaboration de critères et d'indicateurs<sup>7</sup> qui puissent permettre d'évaluer, de suivre et de rendre compte de la durabilité de l'aménagement forestier au niveau national et local. Dans certains pays, des forêts modèles et de démonstration ont été mises en place pour montrer l'aménagement durable en pratique, pour une grande variété de types de forêts et d'objectifs d'aménagement.

En ce qui concerne les forêts de production, les pays s'orientent vers des objectifs d'aménagement plus larges. Les initiatives établies au cours de la décennie ont tenu compte de l'Objectif 2000 de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), qui encourageait l'aménagement durable des forêts dans les pays producteurs et consommateurs de bois tropicaux. Un certain nombre de codes régionaux et nationaux d'exploitation forestière a également été élaboré. La certification des produits forestiers, mécanisme commercial conçu pour promouvoir la gestion durable des forêts, a suscité récemment un intérêt considérable.

<sup>6</sup> Le titre complet est la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts.

<sup>7</sup> Les critères définissent les éléments ou principes essentiels par lesquels est évaluée la durabilité de l'aménagement des forêts, en tenant dûment compte des rôles écologiques, économiques et socioculturels des forêts et des écosystèmes forestiers. Chaque critère est défini par des **indicateurs** quantitatifs et qualitatifs, qui sont mesurés et suivis régulièrement pour déterminer les effets des interventions d'aménagement forestier au cours du temps.

Malgré ces indications qui peuvent justifier un optimisme prudent, on ne dispose guère d'informations fiables sur l'état et les tendances de l'aménagement des forêts dans le monde. Rares sont les tentatives faites, par le passé, pour estimer l'ampleur de l'aménagement forestier durable dans le monde, ce qui n'est guère surprenant vu le nombre de pays, la grande variété des types de forêts, des conditions locales et des objectifs d'aménagement. C'est pourquoi les efforts passés se sont plutôt concentrés sur des régions particulières, ainsi que sur des objectifs et définitions d'aménagement forestier durable spécifiques.

Parmi les études antérieures qui ont fourni des données de référence très utiles, figurent les évaluations des ressources forestières de la FAO de 1980 et 1990, et une étude entreprise par l'OIBT en 1998. Une évaluation récente, sur les progrès réalisés pour atteindre l'Objectif 2000 de l'OIBT, a donné de précieuses informations qualitatives sur l'état de l'aménagement forestier dans tous les pays producteurs et consommateurs, membres de l'OIBT.

### Etudes antérieures sur les forêts tropicales

**FRA 1980.** L'évaluation FAO/PNUE des ressources tropicales en 1980 portait sur 76 pays des zones tropicales d'Amérique, d'Afrique et d'Asie. La superficie des forêts tropicales naturelles denses productives (comprenant des forêts de feuillus, de résineux et de bambous) était estimée à 886 millions d'hectares, dont environ 42 millions (4,7 pour cent) soumis à un aménagement intensif pour la production de bois<sup>8</sup>. Un seul pays (Inde) détenait près de 80 pour cent de la superficie aménagée intensivement. Une superficie de 169 millions d'hectares (19,1 pour cent) était sujette à une exploitation sans aménagement intensif, et les 674 millions d'hectares restants (76 pour cent), étaient classés comme «non perturbés».

Aucune estimation n'était fournie sur l'état de l'aménagement des forêts fermées «improductives», qui totalisaient 315 millions d'hectares de formations non disponibles pour la production de bois, pour des raisons matérielles ou juridiques (y compris le statut d'aire protégée). Aucune estimation n'était produite non plus sur l'état de l'aménagement des formations forestières ouvertes (FAO/PNUE 1982; FAO 1988).

FRA 1990 ne donnait pas d'informations sur l'aménagement des forêts dans les pays tropicaux.

**OIBT 1988.** En 1988, une étude réalisée par l'OIBT (Poore *et al.* 1989) a passé en revue l'état de l'aménagement des

<sup>8</sup> Défini comme suit: «Le concept d'aménagement intensif est employé ici, dans un sens limité, et implique non seulement l'application stricte et contrôlée des règlements d'exploitation, mais aussi les traitements sylvicoles et la protection contre les incendies et les maladies» (FAO 1988, FAO/PNUE 1982)

forêts dans 17 des 18 pays producteurs membres de l'organisation, et a conclu, que la superficie totale de la forêt naturelle sous aménagement à rendement soutenu en bois d'œuvre<sup>9</sup>, s'élevait à environ 1 million d'hectares<sup>10</sup> pour une superficie de forêt potentiellement productive de près de 690 millions d'hectares, soit approximativement 0,1 pour cent. Cependant, l'étude concluait aussi que de vastes étendues ne répondaient qu'«approximativement» aux critères de gestion durable.

Ces deux études étaient limitées aux forêts de production des zones tropicales et donnaient la superficie aménagée en pourcentage de celle potentiellement productive, et non de celle effectivement sujette à une exploitation. Une superficie importante de la forêt potentiellement productive était, en fait, classée comme «non perturbée» et ne devait donc pas être aménagée pour la production de bois.

### Etudes sur les forêts tempérées et boréales entreprises par le passé

**FRA 1980.** A l'occasion de l'évaluation CEE-ONU/FAO des ressources forestières d'Europe, de l'Union soviétique et de l'Amérique du Nord, un questionnaire avait été envoyé à 32 pays de la CEE-ONU en décembre 1981. Outre les informations sur le couvert forestier, 24 pays d'Europe (y compris Chypre, Israël et l'Union soviétique) ont communiqué leur superficie de forêt fermée aménagée suivant un plan d'aménagement, et l'étendue de la zone forestière non soumise à un plan, mais sujette à des contrôles relatifs à une gestion ou à une utilisation. Tous ces pays ont déclaré que leurs forêts fermées étaient sujettes soit à un plan d'aménagement, soit à une forme de contrôle de la gestion ou de l'utilisation. La superficie totale de forêt fermée dans ces 24 pays européens était estimée à 142 millions d'hectares, dont 83 millions, ou 59 pour cent, auraient été gérés suivant un plan d'aménagement. L'Union soviétique a signalé que toutes ses forêts denses, soit une superficie de 792 millions d'hectares, étaient aménagées conformément à un plan.

**FRA 1990.** Trente-quatre pays ont été couverts dans l'évaluation de 1990 de la CEE-ONU/FAO des ressources

<sup>9</sup> Définie dans cette étude comme suit: «L'aménagement doit être pratiqué à une échelle opérationnelle plutôt qu'expérimentale, et doit inclure les outils d'aménagement essentiels (objectifs, cycles de coupe, plans de travail, contrôle et prévision du rendement, parcelles-échantillons, protection, concessions d'exploitation, licences forestières à court terme, routes, limites, coûts, rapports annuels et organisation du travail sylvicole). La gestion peut se faire à n'importe quel niveau d'intensité à condition que les objectifs soient clairement indiqués, pour qu'il soit possible d'évaluer s'ils ont été atteints, et qu'il y ait des preuves de leur efficacité (indications confirmant que la prochaine récolte sera satisfaisante et que la régénération naturelle sera suffisante pour assurer la récolte suivante)» (Poore *et al.* 1989; Poore 1990)

<sup>10</sup> En comparant les chiffres donnés ci-dessus, il convient de noter que l'Inde ne faisait pas partie de l'étude de l'OIBT.

forestières des zones tempérées, et 26 de ces pays (23 européens, le Canada, les États-Unis et l'Australie) ont fourni des informations sur la situation de leur aménagement forestier. La superficie totale des forêts de ces 26 pays industrialisés de la zone tempérée/boréale était estimée à 626 millions d'hectares, dont 347 millions, soit 56 pour cent, étaient considérés comme étant soumis à un aménagement actif.<sup>11</sup> En Europe, suivant les informations fournies par les 23 pays européens, la superficie forestière totale était estimée à 129 millions d'hectares, dont 92 millions, ou 71 pour cent, étaient signalés comme étant sous aménagement actif. Bien que les changements effectués dans les définitions rendent difficile les comparaisons directes, une tendance générale à l'augmentation du pourcentage de la superficie aménagée était observable entre 1980 et 1990.

### Progrès vers l'Objectif 2000 de l'OIBT

Cette étude, entreprise en 2000 et qui couvrirait tous les pays membres, producteurs et consommateurs de l'OIBT, évaluait d'une part les progrès vers la réalisation de la gestion durable des forêts tropicales, d'autre part le commerce des bois tropicaux issus de ressources aménagées durablement (l'Objectif 2000 de l'OIBT). Elle n'a pas fourni d'informations quantitatives sur la superficie forestière soumise à un aménagement durable, mais a signalé une amélioration très sensible par rapport à la situation régnant dans les pays producteurs, membres de l'organisation en 1988. Toutefois, l'étude a conclu que seuls six pays producteurs (Ghana, Guyana, Indonésie, Malaisie, Cameroun et Myanmar) paraissaient avoir rempli toutes les conditions nécessaires leur permettant d'aménager leurs unités forestières d'aménagement de façon durable. Tous les pays consommateurs s'étaient engagés à aménager durablement leurs forêts, et d'après l'étude, tous les pays européens considéraient que leurs forêts pouvaient répondre aux critères d'aménagement forestier durable (Poore et Thang 2000).

### La présente étude

L'étude actuelle ne se propose pas d'estimer la superficie totale des forêts sous un aménagement durable à l'échelle mondiale, puisqu'une telle évaluation supposerait de multiples visites de terrain pour obtenir des données fiables, et que les discussions sur ce qui constitue l'aménagement durable des forêts est encore en cours. En revanche, elle contient des informations sur les indicateurs sélectionnés suivants, prouvant l'engagement des pays à œuvrer pour un aménagement durable:

- l'engagement actuel du pays dans une initiative internationale visant à élaborer et mettre en œuvre des critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts (un moyen d'évaluer l'engagement politique vis-à-vis du concept d'aménagement durable);
- la superficie de forêts soumises à des plans d'aménagement (indépendamment de son objectif);
- la superficie de forêts certifiées comme étant sous aménagement durable (applicable principalement aux forêts de production).

Trois études séparées ont fourni des informations sur d'autres importants indicateurs: la superficie forestière classée comme aire protégée (voir chapitre 7), la superficie soumise à des systèmes d'exploitation forestière approuvés, et la superficie disponible pour l'approvisionnement en bois (voir chapitre 9).

Il existe de nombreux autres indicateurs, pertinents et importants, mais ils n'ont pas été inclus dans la présente étude, faute d'informations adéquates et comparables. Des efforts seront entrepris pour la collecte d'informations sur des indicateurs complémentaires pour les prochaines évaluations.

### MÉTHODES

Des représentants des neuf processus écorégionaux sur les critères et indicateurs ont fourni des informations sur le nombre de pays qui ont adhéré à ces processus lors d'une réunion tenue à Rome en novembre 2000.

Pour obtenir des informations à jour sur la superficie forestière soumise à des plans d'aménagement, le thème a été inclus explicitement dans FRA 2000. Les *Directives pour les évaluations dans les pays tropicaux et subtropicaux* de FRA 2000, qui ont été envoyées à tous les pays en développement, comprenaient un tableau destiné à la superficie des forêts sous un plan d'aménagement,<sup>12</sup> en fonction de la classification nationale du type de forêt, et de l'objectif principal de l'aménagement (production, conservation, autres). Pour les pays industrialisés en zones tempérées/boréales, des informations ont été sollicitées sur la superficie forestière aménagée<sup>13</sup> en fonction du régime de propriété plutôt que par rapport à l'objectif d'aménagement principal. Aucune distinction n'a été faite entre les types de forêt.

<sup>11</sup> Défini comme «Forêts et autres terres boisées aménagées conformément à un plan préparé professionnellement ou à soumise à un type d'aménagement reconnu et appliqué régulièrement sur une longue période (cinq ans ou davantage)».

<sup>12</sup> Défini dans ce contexte comme: «La superficie forestière aménagée à des fins diverses (conservation, production, autres) conformément à un plan d'aménagement officiel et approuvé au niveau national, couvrant une période suffisamment longue (cinq ans ou davantage)».

<sup>13</sup> Le terme «aménagé» s'applique à la forêt et aux autres terres boisées défini comme: «Forêt et autres terres boisées aménagées conformément à un plan officiel ou non officiel, appliqué régulièrement sur une période de temps suffisamment longue (5 ans ou davantage). Les opérations d'aménagement comprennent les traitements devant être appliqués à des peuplements forestiers individuels (parcelles, par exemple) pendant une période donnée».

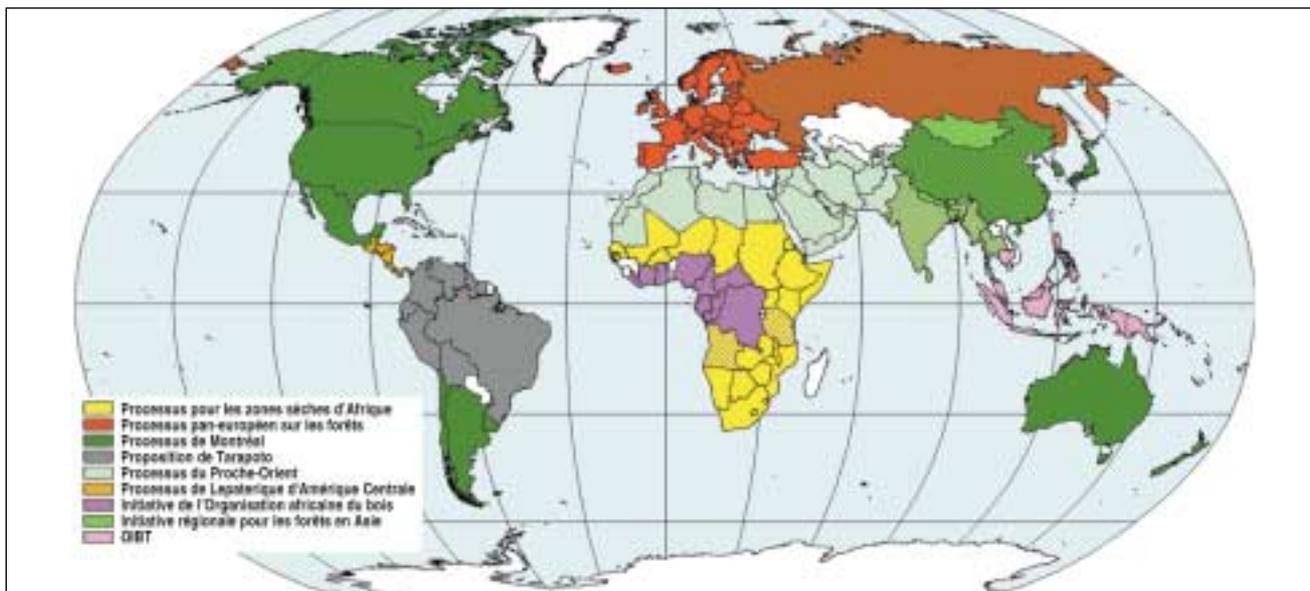


Figure 6-1. Couverture géographique des neuf processus sur les critères et indicateurs

Comme la superficie forestière soumise à un plan d'aménagement ne correspond pas nécessairement à celle sous aménagement durable, les informations fournies par FRA 2000 ont été complétées par d'autres données recueillies sur les zones certifiées. Ces données, qui sont limitées aux superficies aménagées pour l'approvisionnement en bois, ont été compilées à travers une étude sur documents, réalisée à partir d'une grande variété de sources provenant pour l'essentiel d'Internet.

## RÉSULTATS

### Critères et indicateurs

À la fin de décembre 2000, 149 pays étaient membres d'au moins une des neuf initiatives suivantes: processus et/ou initiatives Pan-européen, Montréal, Tarapoto, zones sèches d'Afrique, Proche-Orient, Amérique centrale/L'Amérique du Nord et forêts sèches d'Asie, et les actions prises par l'OIBT et l'Organisation africaine du bois (OAB)<sup>14</sup>. Le tableau 6-1 donne un aperçu régional, et l'annexe 3 fournit des détails à cet égard. La figure 6-1 illustre la couverture géographique des neuf processus.

En termes d'objectifs et d'approche globale, ces initiatives et processus sont semblables, bien qu'ils diffèrent dans le détail. Les critères nationaux d'aménagement durable des forêts s'appuient sur les éléments généraux suivants, convenus communément: étendue des ressources forestières; diversité biologique; santé et vitalité de la forêt;

fonctions de production des forêts; fonctions de protection des forêts; bénéfices et besoins socio-économiques; cadre juridique, administratif et institutionnel. Les indicateurs varient largement entre les initiatives, en raison des différences dans les types de forêts et les conditions environnementales, sociales, politiques et culturelles.

Les critères et les indicateurs nationaux sont complétés par des critères et des indicateurs définis au niveau de l'unité de gestion, dans un certain nombre de processus, ainsi que dans d'autres structures comme les ONG et le secteur privé.

Le degré de mise en œuvre des critères et indicateurs sur le plan national fluctue considérablement. Dans de nombreux cas, l'action est limitée par le manque de personnel compétent, ou de capacité institutionnelle pour collecter et analyser l'information, ainsi que pour suivre le développement et la mise en œuvre des normes d'aménagement améliorées, sur la base des informations obtenues.

Du fait que la plupart des neuf processus n'ont démarré qu'au cours de ces dernières années, on prévoit que les futures évaluations mondiales seront capables de fournir des informations plus importantes sur un certain nombre d'indicateurs d'aménagement forestier.

### Plans d'aménagement des forêts

Quatre-vingt-trois pays, y compris tous les principaux pays industrialisés<sup>15</sup>, ont produit des informations au niveau national sur l'aménagement des forêts, dans leurs rapports

<sup>14</sup> Au moins deux autres pays (Cuba et la République démocratique populaire lao) ont élaboré des critères et des indicateurs d'aménagement durable des forêts au niveau national sans être membres d'aucun des processus écorégionaux susmentionnés.

<sup>15</sup> Europe (y compris Chypre, la Turquie et Israël qui figurent dans la rubrique Asie dans l'annexe 3, tableau 9), la Communauté des États indépendants (CEI), le Canada, les États-Unis, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Tableau 6-1. Aperçu régional du nombre de pays impliqués dans des processus sur les critères et indicateurs

Région	Nombre de pays/zones		Processus internationaux/écORégionaux
	Nombre total mentionné dans FRA 2000	Membres d'au moins un processus sur les critères et indicateurs	
Afrique	56	46	Proche-Orient, Zones sèches d'Afrique, OAB, OIBT
Asie	49	36	Proche-Orient, Forêts sèches d'Asie, OIBT, Montréal, pan-européen
Océanie	20	5	Montréal, OIBT
Europe	41	40	Pan-européen, Montréal, Proche-Orient
Amérique du Nord et centrale	34	11	Lepaterique; Montréal, OIBT
Amérique du Sud	14	11	Tarapoto, OIBT, Montréal
<b>TOTAL MONDIAL</b>	<b>213</b>	<b>149*</b>	

\* Y Compris quatre pays invités à devenir membres du processus pan-européen à partir de décembre 2000 (Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Saint-Marin et Yougoslavie). La Belgique et le Luxembourg sont considérés comme deux pays dans ce tableau, bien qu'ils figurent conjointement dans le tableau principal.

envoyés pour FRA 2000. En outre, 14 pays ont présenté des données comparables à la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes de la FAO, en 2000. Cependant, les estimations nationales manquent encore pour un assez grand nombre de pays en développement, dont beaucoup de grands pays d'Afrique et quelques pays importants d'Asie. Les données ne sont pas non plus disponibles pour beaucoup de petits pays d'Océanie et des Caraïbes. Une tentative pour obtenir des informations à partir de sources secondaires a été faite, mais comme cela ressort des résultats présentés dans l'Annexe 3, les données font encore défaut pour plusieurs pays.

Les disparités dans les réponses des pays industrialisés, ne s'expliquent pas seulement par les différences dans les situations nationales. Elles traduisent aussi le manque d'uniformité dans la façon dont la notion de superficie forestière aménagée a été interprétée et appliquée – notamment dans la distinction entre l'aménagement pour l'approvisionnement en bois seulement, et celui pour toutes les fonctions forestières, et entre l'aménagement conforme à des plans approuvés et les formes moins formelles d'aménagement<sup>16</sup>. Il n'y a pas de certitude non plus sur le classement dans la catégorie «aménagée», des zones qu'il a été décidé de ne pas aménager, comme recommandé par la CEE-ONU/FAO (CEE-ONU/FAO 2000), si bien que les chiffres ne pourraient pas être directement comparables entre les pays.

D'autre part, la définition utilisée pour les pays en développement se limite aux superficies forestières soumises à un plan d'aménagement officiel, et approuvé à l'échelle nationale. Cette définition semble ne pas avoir engendré beaucoup de problèmes d'interprétation et d'application, mais empêche la comparaison directe des résultats avec ceux des pays industrialisés.

Pour conclure, les résultats montrent que 89 pour cent des forêts des pays industrialisés (représentant 45 pour cent de la superficie forestière totale mondiale, dont la plus grande partie est située dans les zones tempérées et boréales) sont soumises à un plan d'aménagement officiel ou non. Les chiffres nationaux manquent encore pour un assez grand nombre de pays en développement, notamment pour beaucoup de grands pays d'Afrique et quelques pays d'Asie importants. Néanmoins, les résultats obtenus jusqu'ici montrent que, sur une superficie forestière totale de 2 139 millions d'hectares dans les pays non industrialisés, au moins 123 millions d'hectares, soit environ 6 pour cent, ont fait l'objet d'un plan d'aménagement officiel, approuvé au niveau national, pour une durée d'au moins cinq ans.

En analysant les résultats mentionnés dans le tableau, il faut garder à l'esprit que la superficie forestière totale, indiquée comme étant sujette à un plan d'aménagement, ne coïncide pas nécessairement avec la superficie forestière totale sous aménagement durable. La présente étude ne dit pas si le plan est approprié, s'il est mis en œuvre conformément aux directives de départ, ou s'il produit les effets attendus. Certaines zones déclarées comme étant soumises à un plan d'aménagement ne sont pas forcément gérées durablement. Inversement, de nombreuses zones peuvent faire l'objet d'un aménagement durable, sans qu'il existe un plan officiel. En outre, certaines zones reculées, inaccessibles ou peu exploitées par l'homme n'ont pas nécessairement besoin d'un plan ou d'activités d'aménagement, pour répondre à l'objectif de sauvegarde des ressources naturelles pour l'avenir.

Des informations qualitatives sur l'état et les tendances de la sylviculture, et de l'aménagement des forêts, sont présentées, pour certains pays choisis, dans les profils des pays figurant sur le site Web des forêts de la FAO ([www.fao.org/forestry/fo/country](http://www.fao.org/forestry/fo/country)).

**Aperçu régional.** En Afrique, sept pays seulement ont fourni des informations nationales, représentant moins de 3 pour cent de la superficie forestière totale de la région. Seuls deux pays dotés de forêts tropicales humides font

<sup>16</sup> Des exemples de déviations possibles de la définition se rencontrent en Azerbaïdjan, où il est estimé que toutes les forêts et les autres terres boisées étant domaniales, elles sont donc aménagées. En Australie, les données concernant les forêts aménagées se limitent à celles aménagées pour la production de bois.

partie de cette liste. En 2000, le pourcentage de forêts soumises à un plan d'aménagement officiel, et approuvé au niveau national dans ces sept pays, va de 2 à 78 pour cent, avec une superficie totale soumise à des plans d'aménagement équivalente à 15 pour cent de l'ensemble de la superficie forestière. Des données partielles ont été obtenues pour sept autres pays. Les chiffres disponibles ajoutés totalisent 5,5 millions d'hectares de forêts sous aménagement, soit 0,8 pour cent seulement de la superficie forestière totale de l'Afrique. Des efforts sont actuellement déployés pour d'obtenir des données supplémentaires pour un certain nombre de pays, afin de compléter les informations existantes par des données issues d'autres sources.

En Asie, les informations nationales ont été fournies par 21 des 49 pays et zones, représentant 30 pour cent de l'ensemble du couvert forestier car des informations n'ont pu être obtenues pour les deux pays de la région avec les superficies forestières les plus vastes. En 2000, le pourcentage des forêts soumises à un plan officiel et approuvé au niveau national dans ces 21 pays était compris entre 23 et 100 pour cent<sup>17</sup>. Il faut tenir compte du fait que la Communauté des Etats indépendants (CEI), où les chiffres varient entre 82 et 100 pour cent, a mentionné les zones soumises à un plan d'aménagement officiel ou non, et incorporé aussi dans ces données, des zones où la décision a été prise de ne réaliser aucun aménagement<sup>18</sup>. La superficie totale de la région qui, selon les statistiques, était soumise à des plans d'aménagement (y compris les résultats partiels de deux pays, et en tenant compte des deux définitions différentes utilisées) équivaut à 134 millions d'hectares, c'est-à-dire 24 pour cent de la superficie forestière totale.

En Océanie, trois seulement des 20 pays et zones ont donné des données nationales sur leurs superficies forestières aménagées. Cependant, ces trois pays (Australie, Nouvelle-Zélande et Papouasie-Nouvelle-Guinée) représentent à eux seuls, 98 pour cent de l'ensemble des forêts de la région. Le chiffre pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée se limite aux zones soumises à des plans d'aménagement officiels, alors que la définition utilisée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande inclut les zones soumises à des plans non officiels, ainsi que les zones où il a été décidé d'exclure toute forme d'aménagement. En tenant compte des résultats partiels provenant des îles Salomon, et compte tenu des deux différentes définitions utilisées, la superficie forestière totale sous aménagement occupe 167 millions d'hectares, soit 84 pour cent de l'ensemble des superficies forestières de la région.

<sup>17</sup> Le pourcentage pour les Philippines est supérieur à 100 pour cent du fait que le chiffre pour la superficie concerne les «terres forestières», dont une partie n'entre pas dans la catégorie «forêt», selon les définitions de FRA 2000.

<sup>18</sup> L'exception étant la Géorgie qui ne considère pas comme aménagées les zones classées comme «non perturbées».

En Europe, 39 pays et zones ont fourni des informations nationales sur les superficies de forêt aménagée, y compris des zones soumises à des plans d'aménagement non officiels, et les zones où il a été décidé de ne pas effectuer d'aménagement. A l'exception de l'Italie, qui n'a signalé que les zones soumises à un plan d'aménagement officiel et approuvé au plan national, les chiffres vont de 33 à 100 pour cent de la superficie forestière totale de chaque pays. Un nombre assez élevé de pays (19) ont déclaré que toutes leurs forêts sont aménagées suivant la définition mentionnée ci-dessus, y compris la Fédération de Russie qui représente à elle seule, 82 pour cent de la superficie forestière de la région. Pour l'ensemble de la région, 98 pour cent de la superficie forestière totale est aménagée.

Treize des 34 pays et zones décrits en Amérique du Nord et centrale ont fourni des données nationales sur la superficie forestière sous aménagement<sup>19</sup>. La superficie forestière totale couverte par ces pays est égale à 99 pour cent de l'ensemble des forêts de la région. Le Canada et les Etats-Unis, représentant 86 pour cent de la superficie forestière totale de cette région, ont utilisé la définition qui inclut les zones sujettes à un plan d'aménagement non officiel, et celles où il a été décidé de ne faire aucun aménagement. Les pays restants ont communiqué leurs superficies soumises à un plan d'aménagement officiel. La plupart d'entre eux ont exclu les plantations forestières de leur rapport à la réunion de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes de la FAO, en 2000. Les chiffres déclarés oscillent entre 2 et 74 pour cent de la superficie forestière totale. La superficie totale déclarée comme étant soumise à des plans d'aménagement (y compris les données partielles et en tenant compte des deux définitions utilisées) s'élève à 310 millions d'hectares, ou 56 pour cent de la superficie forestière totale.

Onze des 14 pays et zones d'Amérique du Sud qui ont fourni des rapports, mentionnent des informations sur l'étendue de la superficie forestière sous aménagement officiel. La plupart d'entre eux n'ont inclus que les forêts naturelles dans leur rapport à la réunion de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes de la FAO, en 2000. La superficie soumise à un plan d'aménagement varie entre 0,1 et 25 pour cent de la superficie forestière totale dans chaque pays. Pour l'ensemble de la région, il a été signalé que 26 millions d'hectares, ou 3 pour cent, de la superficie forestière totale sont soumis à un plan officiel d'aménagement. Etant donné que ces pays représentent 94 pour cent des zones forestières cumulées de la région, ces chiffres peuvent paraître faibles. Cependant, il ne faut pas oublier que de nombreux pays de cette région renferment de vastes étendues de forêts situées dans des

<sup>19</sup> Les informations manquaient notamment pour de nombreux petits pays des Caraïbes à faible couvert forestier.

zones reculées, inaccessibles, et très faiblement exploitées par l'homme, et qui peuvent ne pas nécessiter de plan d'aménagement. Il n'est pas certain non plus que tous les pays aient inclus les aires forestières protégées lorsqu'ils ont communiqué les superficies couvertes par des plans d'aménagement.

### Certification

Les critères et indicateurs servent à mesurer, évaluer, suivre et démontrer les progrès réalisés vers la durabilité de la gestion des forêts dans un pays donné, ou dans une zone forestière particulière, sur une période donnée. La certification, quant à elle, est un instrument utilisé pour confirmer l'exécution de certaines normes de base prédéfinies d'aménagement forestier, dans une zone particulière à un moment donné. La certification est essentiellement un outil de commercialisation utilisé par les propriétaires de forêts, qui perçoivent un bénéfice économique à suivre ces processus de certification.

Il existe désormais un grand nombre de systèmes internationaux, régionaux et nationaux de certification qui s'appliquent principalement aux forêts aménagées pour la production de bois d'œuvre. Le volume de bois faisant l'objet de ces systèmes, bien qu'en augmentation, est encore relativement faible. Suivant la définition employée pour caractériser une «zone certifiée», la superficie des forêts certifiées a été estimée dans le monde, à la fin de l'année 2000, à 81 millions d'hectares, soit environ 2 pour cent de la superficie forestière totale.

Bien que la certification implique que la zone soit aménagée correctement ou durablement, la superficie totale des forêts bien aménagées ne se limite pas aux zones certifiées. De nombreuses forêts non certifiées, notamment celles aménagées surtout pour la production de bois et celles ayant d'autres objectifs d'aménagement, peuvent, elles aussi, être considérées comme aménagées rationnellement.

Si quelques pays producteurs de bois tropicaux importants possèdent des zones forestières certifiées en accord avec des systèmes de certification existants, ou sont en train de développer de nouveaux systèmes, la plupart des forêts certifiées se situent dans un nombre limité de pays tempérés industrialisés. A la fin de 2000, environ 92 pour cent de toutes les forêts certifiées du monde se trouvaient aux Etats-Unis, en Finlande, en Suède, en Norvège, au Canada, en Allemagne et en Pologne. Simultanément, seuls quatre pays possédant des forêts tropicales humides (Bolivie, Brésil, Guatemala et Mexique) ont plus de 100 000 hectares de forêts certifiées, soit une superficie cumulée de 1,8 million d'hectares.

Le tableau 6-2 fournit un aperçu régional. Une ventilation des données par pays figure dans l'Annexe 3. A noter que seuls quelques systèmes choisis ont été inclus dans ces tableaux. Les superficies certifiées au titre de la norme de Système de management environnemental

ISO 14001, par exemple, ne sont pas comprises dans ces chiffres, puisque cette norme n'a pas été créée spécifiquement pour vérifier si un aménagement durable des forêts est entrepris. Certains systèmes nationaux de certification peuvent également avoir été omis par inadvertance. Si l'on ajoutait les estimations de ces superficies<sup>20</sup>, le couvert mondial faisant l'objet de certification occuperait environ 110 millions d'hectares (2,8 pour cent de la superficie forestière totale).

Quelques systèmes de certification forestière sont en train de s'élargir pour inclure les produits forestiers non ligneux (PFNL). Cette intégration s'avère beaucoup plus compliquée que la certification du bois, car la même superficie devrait être évaluée pour un ou plusieurs produits non ligneux, qui peuvent avoir des exigences différentes. Une forêt peut, par exemple, être aménagée pour la production durable de bois alors que ses ressources en PFNL sont surexploitées, et inversement.

### Comparaison avec les estimations précédentes

Il est impossible d'établir une comparaison directe avec les estimations précédentes de l'état de l'aménagement forestier pour les régions tropicales et tempérées/boréales, en raison des différences dans les définitions adoptées. Toutefois, il convient de noter qu'en 1980, selon les statistiques, environ 42 millions d'hectares de forêt dans 76 pays tropicaux étaient soumis à «un aménagement intensif pour la production de bois». En 2000, d'après les informations recueillies jusqu'ici, au moins 117 millions d'hectares<sup>21</sup> de forêts dans ces pays sont soumis à des plans d'aménagement officiels et approuvés au niveau national, pour une durée de plus de cinq ans. La plupart de ces forêts, mais pas toutes, sont aménagées pour la production de bois. On estime que dans ces pays, 2,2 millions d'hectares de forêts ont été certifiés par des tiers à la fin de 2000.

L'étude de l'OIBT, mentionnée plus haut, a estimé qu'en 1988, un minimum de 1 million d'hectares de forêts, dans 17 pays producteurs de bois tropicaux, était géré durablement pour la production de bois (Poore *et al.* 1989). A en juger par la superficie soumise à des plans d'aménagement ou certifiée en 2000, dans ces mêmes 17 pays, une zone considérablement plus étendue peut être maintenant aménagée durablement pour la production de bois. A l'heure actuelle, plus de 35 millions d'hectares de forêts dans ces pays sont couverts par un plan d'aménagement officiel, et 1,7 million d'hectares de forêts ont été certifiés par des tiers. Une superficie considérablement plus vaste pourrait être certifiée ou mise

<sup>20</sup> 27 millions d'hectares ont été certifiés au Canada sous la norme ISO 14001 - exclues les superficies certifiées par plus d'un système - et plus de 300 000 ha en Nouvelle-Zélande.

<sup>21</sup> Les données nationales manquent pour certains pays.

**Tableau 6-2. Aperçu régional de la superficie des forêts certifiées**

Région	Superficie forestière certifiée 000 ha
Afrique	974
Asie	158
Océanie	410
Europe	46 708
Amérique du Nord et centrale	30 916
Amérique du Sud	1 551
<b>TOTAL MONDIAL</b>	<b>80 717</b>

sous aménagement durable pour des objectifs autres que la production de bois. De fait, six pays tropicaux (Cameroun, Ghana, Guyana, Indonésie, Malaisie et Myanmar), dont la superficie forestière cumulée occupe 206 millions d'hectares, paraissent avoir rempli toutes les conditions nécessaires pour aménager eux-mêmes leurs forêts durablement, dans un proche avenir (Poore et Thang 2000).

D'après les estimations, la situation dans les forêts tempérées et boréales est demeurée stable ou s'est améliorée au cours des 20 dernières années. Au début des années 80, toutes les superficies classées comme forêts fermées dans l'ex-Union soviétique étaient «soumises à un plan d'aménagement forestier» (CEE-ONU/FAO 1985). En 2000, la Fédération de Russie, et la plupart des Etats de la CEI, ont signalé que leurs forêts sont «aménagées suivant un plan officiel ou non». Dix-neuf pays européens<sup>22</sup> ont fait parvenir des informations sur la situation de l'aménagement de leurs forêts au début des années 80, en 1990 et en 2000 (CEE-ONU/FAO 1985; CEE-ONU/FAO 1992; CEE-ONU/FAO 2000). Le pourcentage de forêts denses «aménagées suivant un plan d'aménagement» s'élevait en 1980 à 64 pour cent; en 1990, le pourcentage de forêts «sous aménagement actif» était de 71 pour cent; et en 2000, 95 pour cent de la superficie forestière est, d'après les rapports, «gérée suivant un plan d'aménagement officiel ou non».

Le pourcentage de la superficie forestière sous aménagement au Canada et aux Etats-Unis s'est accru, respectivement de 60 et 41 pour cent en 1990, à 71 et 56 pour cent respectivement en 2000.

## CONCLUSIONS

Au total, 149 pays sont actuellement membres d'au moins une des neuf initiatives régionales ou écorégionales, visant à développer et appliquer des critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts. Tous ces processus ont été mis en œuvre au cours des dix dernières années.

L'un des indicateurs identifié dans ces initiatives est l'étendue de la superficie forestière aménagée, suivant un

plan d'aménagement et/ou pour des objectifs particuliers d'aménagement<sup>23</sup>.

Tous les pays industrialisés (représentant 45 pour cent de l'ensemble des superficies forestières du monde, la plupart dans les zones tempérées et boréales) ont communiqué l'étendue de leurs forêts aménagées dans le cadre de FRA 2000. Les résultats montrent que 89 pour cent des forêts dans ces pays sont sujettes à un plan d'aménagement officiel ou non. Des données nationales manquent encore pour un nombre assez élevé de pays en développement, y compris beaucoup de grands pays d'Afrique, et certains pays importants d'Asie. Néanmoins, les résultats obtenus jusqu'ici montrent que, pour une superficie totale de 2 139 millions d'hectares située dans des pays non industrialisés, au moins 123 millions d'hectares, soit environ 6 pour cent du total des terres forestières, sont soumis à un plan d'aménagement officiel et approuvé au niveau national pour une durée d'au moins cinq ans.

Il convient de souligner que la superficie totale déclarée comme soumise à un plan officiel ou non d'aménagement, n'est pas nécessairement équivalente à la superficie totale aménagée durablement. La présente étude n'indique pas si le plan est adapté, s'il est mis en œuvre suivant les directives de départ, ou s'il obtient les effets attendus. Certaines zones qui, selon les statistiques, sont couvertes par un plan d'aménagement, peuvent, dès lors, ne pas être gérées de façon durable, alors que d'autres, qui ne sont pas actuellement sous aménagement, peuvent l'être.

L'emploi de définitions différentes rend difficile la comparaison des situations entre les pays industrialisés et les pays en développement, ainsi que d'estimer la superficie mondiale des forêts soumises à des plans d'aménagement. En outre, certains pays industrialisés ont interprété les définitions de différentes façons. De plus, beaucoup de pays en développement n'ont pas incorporé les forêts des aires protégées dans les zones sous aménagement, et d'autres en ont exclu les plantations forestières. Ces problèmes suggèrent qu'un affinement ultérieur et un surcroît de compatibilité dans les approches, seront souhaitables pour les futurs rapports sur la superficie forestière sous plans d'aménagement.

L'une des façons de démontrer qu'une forêt donnée est aménagée durablement pour la production de bois, est la certification par des tiers. Il existe à l'heure actuelle un

<sup>22</sup> Y compris la Turquie, qui figure dans la rubrique Asie dans l'Annexe 3, Tableau 9.

<sup>23</sup> La formulation de cet indicateur varie suivant les initiatives. La plupart des processus comprennent l'étendue de la superficie forestière (superficie ou pourcentage) soumise à un plan officiel d'aménagement, à l'exception du Processus de Montréal et de la Proposition de Tarapoto qui ne spécifient pas le plan d'aménagement en soi, mais plutôt le pourcentage de forêts aménagées à des fins spécifiques. Toutefois, dans la Proposition de Tarapoto, l'existence d'un plan d'aménagement est l'un des indicateurs au niveau de l'unité de gestion. Le Processus pan-européen sur les forêts utilise l'expression «aménagé suivant un plan ou des directives d'aménagement».

certain nombre de systèmes internationaux, régionaux et nationaux de certification des forêts. Suivant la définition de la «zone certifiée», l'étendue des forêts certifiées dans le monde entier a été estimée, à la fin de 2000, à environ 81 millions d'hectares, soit à peu près 2 pour cent de l'ensemble des forêts. Environ 92 pour cent d'entre elles sont situées dans sept pays industrialisés tempérés (États-Unis, Finlande, Suède, Norvège, Canada, Allemagne et Pologne). Il a été signalé que, seuls quatre pays ayant des forêts tropicales humides (Bolivie, Brésil, Guatemala et Mexique), ont plus de 100 000 hectares de forêts certifiées, soit un total cumulé de 1,8 million d'hectares.

Bien que la certification implique qu'une superficie doit être aménagée correctement et durablement pour la production de bois, la superficie totale des forêts bien aménagées ne se limite pas aux zones certifiées. Maintes forêts non certifiées, y compris celles aménagées principalement pour la production de bois et celles qui remplissent d'autres fonctions, peuvent aussi être gérées rationnellement.

Malgré les difficultés inhérentes à la comparaison des résultats de FRA 2000 avec ceux des études précédentes, dues aux différences dans les définitions utilisées et dans les conditions de chaque pays, il existe des indications démontrant que la situation de l'aménagement des forêts s'est améliorée dans la plupart des régions, au cours des 20 dernières années.

## BIBLIOGRAPHIE

- American Forest and Paper Association.** 2000a. Report to the joint UNECE Timber Committee & FAO European Forestry Commission. Rome, octobre 2000.
- American Forest and Paper Association.** 2000b. Summary of key enhancements to the SFI program in 2000.  
[www.afandpa.org/forestry/SFI/3pagesummary1.pdf](http://www.afandpa.org/forestry/SFI/3pagesummary1.pdf)
- American Tree Farm System.** 2000. Site Web  
[www.treefarmssystem.org](http://www.treefarmssystem.org)
- Argow, K.** 2001. Communication personnelle: superficies sous certification «green tag».
- CEE-ONU/FAO.** 1983. *The forest resources of the ECE Region (Europe, the USSR, North America)*. Genève et Rome.
- CEE-ONU/FAO.** 1992. *The forest resources of the temperate zones. The UNECE/FAO 1990 Forest Resources Assessment*. Volume 1. General Forest Resource Information. New York, ONU.
- CEE-ONU/FAO.** 2000. *Forest resources of Europe, CIS, North America, Australia, Japan and New Zealand: contribution to the global Forest Resources Assessment 2000*. Geneva Timber and Forest Study Papers N° 17. New York et Genève, ONU.  
[www.unece.org/trade/timber/fra/pdf/contents.htm](http://www.unece.org/trade/timber/fra/pdf/contents.htm)
- Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable.** 2000. Etat de la certification au Canada, 21 décembre 2000.  
[www.sfms.com/decade.htm](http://www.sfms.com/decade.htm)
- FAO.** 1988. *An interim report on the state of forest resources in the developing countries*. Miscellaneous paper FO:MISC/88/7. Rome.
- FAO/PNUE.** 1982. *Les ressources forestières tropicales*. Etude FAO Forêts N° 30. Rome.
- Forest Stewardship Council (FSC).** 2000. *Forests certified by FSC-accredited certification bodies*. DOC. 5.3.3, 31 Décembre 2000.  
<http://fscoax.org/html/5-3-3.html>
- National Woodland Owners Association.** 2000. *What is green tag forestry?*  
[www.nationalwoodlands.org/green\\_tag.htm](http://www.nationalwoodlands.org/green_tag.htm)
- New Zealand Forest Industries Council.** 2000. *Information note on certification*.
- Pan European Forest Certification Council (PEFCC).** 2000. *PEFCC Newsletter* N° 4, décembre.  
[www.pefcc.org/news.htm](http://www.pefcc.org/news.htm)
- Poore, M.E.D.** 1990. Sustainability in the tropical forest. *Journal of the Institute of Wood Science*, 12(2):103-106.
- Poore, D., Burgess, P., Palmer, J., Rietbergen, R. et Synnott, T.** 1989. *No timber without trees – sustainability in the tropical forest – A study for ITTO*. Londres, Earthscan Publications.
- Poore, D. et Thang, H.C.** 2000. *Review of progress towards the year 2000 objective*. Rapport présenté à la 28e session de l'OIBT, 24-30 mai 2000, Lima, Pérou. CIBT(XXVIII)/9/Rév.2. Yokohama, Japon, OIBT.
- Singh, H.** 2001. Communication personnelle: superficie sous certification et audit en Malaisie.

